

COMMUNAUTE DE COMMUNES
de la MOYENNE MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil de la Communauté de Communes
de la Moyenne Moselle

Séance du 19 MAI 2011

Date de convocation : L'an deux mille onze le dix neuf mai à 20 heures 30
5 mai 2011 | Le Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, s'est réuni
au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Philippe AUSSEDAT

Nombre de conseillers : Étaient présents : Tous les membres, sauf :
* en exercice : 35
* présents : 31 Étaient excusées : Melle Murielle DEVINCEY, Mme Véronique THIRIOT
* votants : 33 avec pouvoir

Était absent excusé : Mr Noël TROUY

Était absente : Mme Josiane HAMANN

Délib. n° 2002 /11

Mr Frédéric DULOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Objet : Syndicat Mixte pour la construction et la gestion d'une déchetterie et d'une station d'épuration
dans le secteur de Châtel / Nomexy
- Modification des statuts

Monsieur le Président présente la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte pour la construction et la gestion d'une déchetterie et d'une station d'épuration dans le secteur de châtel / Nomexy qui modifie les statuts dudit syndicat.

Les modifications portent sur :

Article 1 :

- le changement de nom du syndicat suite au transfère de la compétence déchetterie. Le syndicat se dénommera désormais
« Syndicat Mixte pour la construction et la gestion d'une station d'épuration pour le secteur de Châtel / Nomexy ».

Article 10 :

- une nouvelle recette est ajoutée :
« Les taxes prélevées sur les immeubles raccordés au réseau d'assainissement des communes ou communauté de communes adhérentes, au prorata des m³ d'eau consommés, comptabilisés, ou à défaut forfaitairement évalués, en particulier pour le bénéficiaire de sources particulières ».

La Communauté de Communes de la Moyenne Moselle étant adhérente au présent syndicat pour représenter les communes de Châtel et Vaxoncourt, le conseil communautaire est invité à se positionner sur cette modification des statuts

- DELIBERATION -

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

⇒ **APPROUVE** la modification des statuts proposée

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à CHARMES

Le 19 mai 2011

Le Président,

Philippe AUSSEDAT

Maire de PORTIEUX